

Fédération des chasseurs de la Somme

Le 10 mars 09

Communiqué de presse

Chasse : Jean-Louis Borloo reprend la main

Ce lundi 9 mars, Jean-Louis Borloo, ministre de l'Ecologie et du développement durable, a reçu Yves Butel, Président des Fédérations des chasseurs de la Somme et de Picardie, de l'Union des fédérations côtières et délégué de la chasse française à la FACE, ainsi que son homologue du Pas-de-Calais, et Président de l'Association nationale des chasseurs de gibiers d'eau, Philippe Bettig. Jérôme Bignon, Député de la Somme, Président du groupe chasse à l'Assemblée nationale et maître d'œuvre des tables rondes de la chasse, ainsi que Thierry Coste, lobbyiste de la Fédération nationale des chasseurs, participaient à cette rencontre.

Jean-Louis Borloo, qui a manifestement repris en mains le dossier chasse, a annoncé des nouvelles orientations ouvrant enfin une nouvelle ère pour la chasse française.

1 / Gestion globale de la faune sauvage – Le Ministre a reconnu que le déclassement de la martre et de la belette de la liste nationale des nuisibles était une erreur, et a confirmé leur réintégration dans cette liste. Ceci n'est toutefois que la partie émergée de l'iceberg : en commandant un rapport parlementaire et une expertise scientifique, le Ministre ouvre enfin le dossier d'une gestion globale de la faune sauvage, au-delà des classifications gibier, nuisible, protégée et non classée (exotiques).

2 / Solder les conflits locaux – Le ministre a balayé tous les problèmes récurrents qui subsistent depuis des années et qui ont pris valeur de symboles nationaux, en annonçant leur règlement imminent. C'est le cas notamment pour le déplacement de huttes de chasse intégrées dans des réserves (Platier d'Oye – 62 – et Baie de Seine).

3 / Mettre en œuvre la gouvernance scientifique promise par le Président de la république, et annoncée en juillet dernier lors de la signature des tables rondes.

Les membres du GEOC (Groupe d'experts sur les oiseaux et la chasse), nommés avant la fin du mois, auront pour premières missions des études sur le courlis cendré, les oies et le vanneau pour vérifier la pertinence des mesures prises en 2008 et si besoin les modifier.

Le Guide d'interprétation de la Directive sera signé le 16 mars par le Ministre et le Directeur de la DG XI, afin de donner à ce document une valeur politique et réglementaire qui permettra de regagner une décennie de chasse.

Une mission parlementaire conduite par Jérôme Bignon, accompagné de présidents fédéraux et d'experts, se rendra dans les jours à venir aux Pays-Bas, pour faire toute la lumière sur les destructions d'oies (au fusil et au gaz) opérées dans ce pays au printemps. Si les populations d'oies se portent bien au point que des individus se sédentarisent et doivent être détruits, rien ne doit s'opposer à des prélèvements par les chasseurs français en février. C'est l'engagement de Jean-Louis Borloo.

Le président Butel a souhaité une réponse rapide du Conseil d'Etat au dossier présenté par l'UNACOM sur l'illégalité de la Directive 79/409.

Les Présidents Butel et Bettig se sont déclarés satisfaits de cet entretien. Toute la chasse française s'est mobilisée pour parvenir à ce résultat ; la lettre adressée par Yves Butel au Gouvernement, en janvier dernier, est un élément parmi d'autres expliquant cette nouvelle politique.

Contact : Thierry Delefosse – 06 72 88 98 10.